

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale AURA

Par courrier

Direction Commerciale Régionale AURA
TSA 20129
69461 LYON CEDEX 06

Par internet

e-mail : edfentreprises-centre-est-aura@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 86 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 010 211

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX30602348500858-C7RRAA81

EARL DES REGNAUDS
LIEU DIT LES REGNAUDS
03220 VAUMAS

Facture du 02/11/2023

n° 10185306927



Electricité

Montant Hors TVA	448,35 €
Montant TVA (payée sur les débits)	89,67 €

Facture TTC

538,02 €

Montant total à payer (TTC)

538,02 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/01/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Les synthèses d'ENEDIS relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution et jointes aux CGV évoluent à compter du 11/03/2023. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter ces annexes sur edf.fr/entreprises/contrat-GRD-F

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **9637440271**
Compte commercial : 1-7D47G84

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Garanti +

Nom du client

EARL DES REGNAUDS

Lieu de consommation

Référence acheminement : 50087224619199
LIEU DIT LES CLAYEUX
03220 THIONNE

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **538,02 €**
à partir du : **17/11/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 04586239001 XX

EARL DES REGNAUDS

Détail de votre facture du 02/11/2023 n° 10185306927

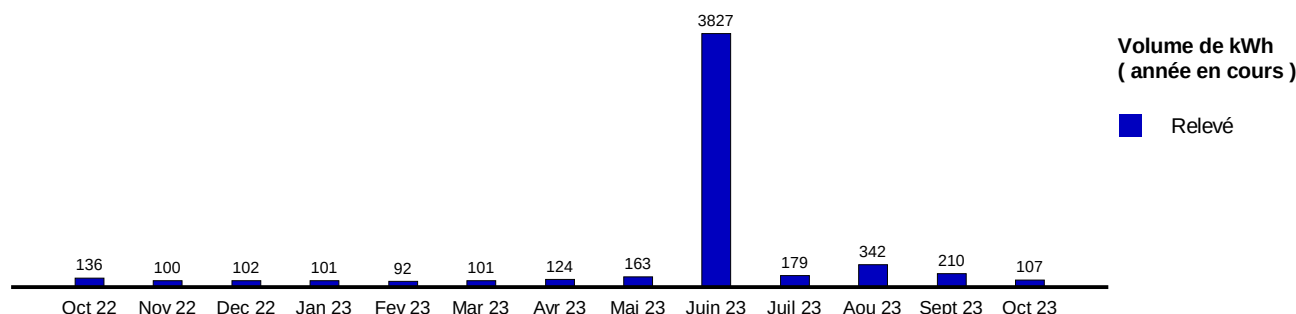
Données contrat

Contrat Garanti +
Réf. de votre contrat 1-7D47GCI
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 15/03/2018
Venant à échéance le 16/03/2024

Données Point de Livraison

LIEU DIT LES CLAYEUX 03220 THIONNE
Réf Acheminement Electricité : 50087224619199

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				163,66 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	113,34 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/11/2023 au 31/12/2023	56,67 €/mois	113,34 €	20,00 %	
Consommation (HT)	Période	Conso 317 kWh	Prix unitaire HT	50,32 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 31/10/2023	188 kWh	25,285 c€/kWh	47,54 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 31/10/2023	129 kWh	2,158 c€/kWh	2,78 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)						233,88 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT				Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 01/09/2023 au 30/09/2023					-32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 01/10/2023 au 30/10/2023					-32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/09/2023 au 30/09/2023	30.000 c.j	109.15 c€/c.j			32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 01/10/2023 au 31/10/2023	31.000 c.j	109.15 c€/c.j			33,84 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/10/2023 au 30/10/2023	30.000 c.j	109.15 c€/c.j			32,74 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 01/11/2023 au 30/11/2023	30.000 c.j	109.15 c€/c.j			32,74 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/09/2023 au 30/09/2023					-27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 01/10/2023 au 30/10/2023					-27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/09/2023 au 30/09/2023	30.000 p.j	92.89 c€/p.j			27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 01/10/2023 au 31/10/2023	31.000 p.j	92.89 c€/p.j			28,79 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/10/2023 au 30/10/2023	30.000 p.j	92.89 c€/p.j			27,87 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 01/11/2023 au 30/11/2023	30.000 p.j	92.89 c€/p.j			27,87 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/09/2023 au 30/09/2023	PS pondérée : 64 kW				-52,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/10/2023 au 30/10/2023	PS pondérée : 64 kW				-52,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/09/2023 au 30/09/2023	1915.800 kW	2.77 c€/kW			52,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/10/2023 au 31/10/2023	1979.660 kW	2.77 c€/kW			54,74 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/10/2023 au 30/10/2023	1915.800 kW	2.77 c€/kW			52,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/11/2023 au 30/11/2023	1915.800 kW	2.77 c€/kW			52,97 €	20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kWh	5.35 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kWh	4.01 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kWh	2.45 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 30/09/2023	128.000 kWh	1.08 c€/kWh			1,38 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 30/09/2023	82.000 kWh	0.70 c€/kWh			0,57 €	20,00 %
Composante de soutirage Pointe	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kWh	5.35 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kWh	4.01 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kWh	2.45 c€/kWh			0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 01/10/2023 au 31/10/2023	60.000 kWh	1.08 c€/kWh			0,65 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 01/10/2023 au 31/10/2023	47.000 kWh	0.70 c€/kWh			0,33 €	20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kW	1012.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kW	1004.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kW	994.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Eté	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kW	989.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Eté	du 01/09/2023 au 30/09/2023	0.000 kW	965.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Pointe	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kW	1012.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kW	1004.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kW	994.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Pleines Eté	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kW	989.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %
Dépassement quadratique Heures Creuses Eté	du 01/10/2023 au 31/10/2023	0.000 kW	965.00 c€/kW			0,00 €	20,00 %

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA

EARL DES REGNAUDS

Détail de votre facture du 02/11/2023 n° 10185306927

Données contrat

Contrat Garanti +
Réf. de votre contrat 1-7D47GCI
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 15/03/2018
Venant à échéance le 16/03/2024

Données Point de Livraison

LIEU DIT LES CLAYEUX 03220 THIONNE
Réf Acheminement Electricité : 50087224619199

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				50,81 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/09/2023 au 31/10/2023	317 kWh	0,05000 c€/kWh	0,16 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/09/2023 au 01/11/2023	230,95	21,93 %	50,65 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site	448,35 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	89,67 €
TVA à 20,00%	448,35 €	89,67 €
Total TTC pour ce site	538,02 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041636066790 **Type de compteur** : PME-PMI
Pertes Fer : 0,140 W **Pertes Joule** : 1,010
Acheminement : Tarif HTA5 à Pointe Fixe Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 64

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures de pointe 15
Opérateur Heures pleines hiver 15
Opérateur Heures creuses hiver 15
Opérateur Heures pleines été 65
Opérateur Heures creuses été 65

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Pointe	215 le 01/09/2023	215 le 30/09/2023	du 01/09/2023 au 30/09/2023 : Pointe	0
Heures Pleines Hiver	2037 le 01/09/2023	2037 le 30/09/2023	du 01/09/2023 au 30/09/2023 : Heures Pleines Hiver	0
Heures Creuses Hiver	1787 le 01/09/2023	1787 le 30/09/2023	du 01/09/2023 au 30/09/2023 : Heures Creuses Hiver	0
Heures Pleines Été	66846 le 01/09/2023	66974 le 30/09/2023	du 01/09/2023 au 30/09/2023 : Heures Pleines Été	28
Heures Creuses Été	49083 le 01/09/2023	49165 le 30/09/2023	du 01/09/2023 au 30/09/2023 : Heures Creuses Été	17
Pointe	215 le 01/10/2023	215 le 31/10/2023	du 01/10/2023 au 31/10/2023 : Pointe	0
Heures Pleines Hiver	2037 le 01/10/2023	2037 le 31/10/2023	du 01/10/2023 au 31/10/2023 : Heures Pleines Hiver	0
Heures Creuses Hiver	1787 le 01/10/2023	1787 le 31/10/2023	du 01/10/2023 au 31/10/2023 : Heures Creuses Hiver	0
Heures Pleines Été	66974 le 01/10/2023	67034 le 31/10/2023	du 01/10/2023 au 31/10/2023 : Heures Pleines Été	1
Heures Creuses Été	49165 le 01/10/2023	49212 le 31/10/2023	du 01/10/2023 au 31/10/2023 : Heures Creuses Été	1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) : 94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

